

## CONDITIONS GENERALES DE RETOUR DES PIECES NEUVES

### Transmission de la demande de retour :

- Les demandes devront être faites sur notre site internet [www.sofare-dfpr.fr](http://www.sofare-dfpr.fr).

### Etude :

- Accord obligatoire du responsable du secteur et du Service Après Vente (transmis par mail).
- Retour dans la limite maxi de 5% du CA N-1 (hors mise à jour de stock).
- Décote systématique de 35 % sur les retours au-delà de 2 mois après l'achat (date de facture faisant foi - justificatif à fournir par le client, accompagné, obligatoirement, d'une commande de compensation d'un montant minimum de la valeur hors taxe du retour sera demandée.
- Pièces à expédier dans les 2 semaines qui suivent l'accord. Sinon respect de ce délai, l'accord sera à revoir. Attention à la décote en cas de dépassement des deux mois de délai.
- Frais de réexpédition à la charge du client.
- Mise à jour de stock : Compensation obligatoire de 1,5 fois le montant hors taxe repris et décote de 20%.
- Pas d'accord pour une demande de retour dont la valeur totale par référence serait inférieure à 10 €.
- L'avoir ne pourra être réalisé qu'une fois la commande de compensation passée. Livraison maximum sous 2 semaines après le retour.

### Produits non repris :

- Produit dont l'emballage aura été ouvert, sali ou détérioré, boîtes anciens modèles ou avec inscriptions.
- Produit n'apparaissant plus au tarif, en cours d'épuisement ou remplacé.
- Produit monté ou incomplet.
- Produit de fortes rotations (80% des ventes SOFARE-DFPR).
- Produit ne pouvant être identifié.
- Produit non facturé à l'entité qui demande le retour.
- Produit rajouté sans accord (décote 90% ou destruction).
- Produit dont la facture date de plus de 18 mois.
- Produit non facturé par SOFARE-DFPR directement.
- Produit non revendable sans traitement.